



International Europe

« Pas de panique, pas de politique d'austérité »



La Confédération européenne des syndicats (CES) a adressé un message fort aux institutions européennes et aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis pour le Conseil européen de printemps. Par un courrier commun, l'UNSA et la CFTD, en ont saisi le Président de la République. Ce message porte sur deux points essentiels : la crise et la stratégie de l'Europe d'ici 2020.

Privilégier la lutte contre le chômage
La CES affirme que ce n'est pas le moment de « paniquer » et d'arrêter les mesures de soutien à l'économie.

Face à la situation sociale très dégradée, ce n'est vraiment pas le moment de mener des politiques d'austérité. Bien au contraire, l'Europe doit privilégier la lutte contre le chômage, surtout chez les jeunes, par un nouveau plan de relance de l'Union européenne (UE) équivalant à 1% du PIB européen tourné vers de nouvelles politiques industrielles vertes. En Europe, plus de 4 millions d'emplois ont été détruits durant l'année 2009 et le premier trimestre 2010 n'a pas inversé la tendance. L'Europe doit trouver avec la Grèce, y compris avec les partenaires sociaux, une solution équitable qui protège les travailleurs et les services publics. D'autre part, elle doit s'attaquer aux problèmes de fraude fiscale et aux opérations comptables inacceptables de certaines banques, notamment Goldman Sachs. Aujourd'hui, le besoin d'un gouvernement économique européen est largement démontré, au moins pour la zone euro. La CES milite aussi pour de nouvelles sources de financement, en particulier une taxe sur les transactions financières, un prélèvement sur le bilan des banques, un impôt sur les bonus et les dividendes. Elle préconise la possibilité d'émettre des euro-obligations par l'intermédiaire de la Banque euro-

péenne d'investissement afin de lutter contre la spéculation qui affecte la dette souveraine de certains Etats membres. L'Europe serait ainsi mettre d'œuvre et protégerait les Etats les plus faibles.

Il faut accélérer, en Europe et dans le monde, la mise en place de mesures efficaces de régulation des banques, des fonds spéculatifs, des fonds d'investissement privés et d'autres institutions financières.

Sauvegarder le modèle social européen

Quant à la stratégie « Europe 2020 », l'Europe doit montrer sa capacité à résoudre les problèmes d'aujourd'hui si elle veut que ses objectifs pour la décennie à venir soient crédibles. Ce n'est pas le cas ! L'échec de la stratégie de Lisbonne, l'impossibilité d'apporter des réponses européennes à la crise, le manque de volonté politique des Etats membres, l'abandon de la dimension sociale nourrissent un scepticisme de plus en plus pesant. La CES demande une définition précise du rôle des Etats providence et des services publics qui ont joué un rôle central contre la crise. Ils doivent être les piliers de l'UE dans le futur. L'égalité doit faire l'objet d'un

La Commission tacle le programme de stabilité français

La Commission européenne a évalué à la mi-mars le programme de stabilité ou de convergence de quatorze Etats membres de l'Union européenne dont celui de la France. En effet, la plupart des Etats font actuellement l'objet d'une procédure pour déficit public excessif. Le Conseil a adressé à notre pays, il y a un an, une recommandation pour mettre fin au déficit constaté en 2008. Celle-ci a été révisée le

2 décembre 2009 et la date butoir pour respecter le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) a été repoussée à 2013. La France a transmis sa réponse à la Commission au mois de janvier dernier. Elle s'est engagée à ramener son déficit de 8,2% aujourd'hui à 3% du PIB en 2013. Etant donné qu'en 2010, les mesures de relance se poursuivent, l'effort va se concentrer sur 3 ans. De 2011 à 2013, le gouvernement va renforcer

International Europe

engagement de l'UE : égalité des chances, égalité des genres, égalité de traitement « A travail égal, salaire égal », égalité face à l'impôt.

Un marché du travail européen requiert des règles européennes et la flexicurité ne doit pas se réduire à la flexibilité. Le contrat à durée indéterminée doit rester la norme. L'Europe doit veiller à assurer une transition juste pour passer des emplois d'aujourd'hui aux emplois verts de demain. La formation tout au long de la vie revêt une particulière importance.

L'adoption d'un protocole de progrès social, assurant un meilleur équilibre entre les règles du marché et de la concurrence et les droits sociaux, est indispensable à

la sauvegarde du modèle social européen.

Des réponses aux attentes des travailleurs

Les décisions du Conseil européen ne répondent pas aux revendications de la CES. Elles s'inscrivent dans la continuité des politiques précédentes et ne tirent donc pas les enseignements de la crise et surtout de la situation antérieure à celle-ci. Certes il faut lutter contre les dérives des marchés financiers, mais la crise ne se résume pas à cela. Avec la CES au niveau européen et avec l'intersyndicale au niveau national, nous continuerons notre action pour obtenir des réponses conformes aux attentes des travailleurs. ■

considérablement l'assainissement des finances publiques. Sa stratégie consiste à poursuivre les réformes structurelles favorables à la croissance et à ne pas augmenter les impôts mais à réduire le poids de la dépense publique. La Commission estime que dans le scénario retenu par la France, l'hypothèse d'une croissance de 2,5% par an est très optimiste. Elle invite donc notre pays « à préciser la stratégie budgétaire qui lui permettra de corriger son déficit excessif et de réduire sa dette » (86,6 du PIB en 2013 au lieu de 60% fixé par le PSC). Le ministre

du Budget a répondu que si la France n'atteint pas ce taux de croissance, « il faudra faire à ce moment là des efforts supplémentaires sur les dépenses ». Dans le Programme de stabilité pour la France 2010-2013, le gouvernement prévoit une politique d'austérité, insuffisante pour la Commission, au moment même où les syndicats militent pour l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites et les services publics. Autant le dire, le régime va être draconien pour payer les erreurs du « Capitalisme casino ». ■

Directive sur les services Silence... on transpose !

La directive sur les services dans le marché intérieur ne fait plus la une de l'actualité.

Certes, la version définitive publiée au journal officiel européen du 27 décembre 2006 était bien différente de la directive « Bolkestein » qui avait soulevé les passions et cristallisé les oppositions. Cependant les enjeux de sa transposition en droit national sont importants et les Etats membres de l'Union avaient trois ans pour y procéder. A la date fatidique, le processus n'était pas terminé dans notre pays qui était donc en retard.

Le Secrétariat général aux Affaires européennes a remis un rapport de synthèse sur la transposition le 20 janvier dernier. La méthode suivie par la France rend extrêmement difficile un débat démocratique. En effet, contrairement aux 25 Etats membres qui ont recouru à une loi-cadre, notre pays a choisi de transposer la directive secteur par secteur, en usant de tous les instruments juridiques à sa disposition. Ainsi, il a introduit certaines mesures dans la loi de modernisation de l'économie (4 août 2008), la loi portant réforme de l'hôpital (21 juillet 2009), la loi de développement et de modernisation



des services touristiques (22 juillet 2009), et dans des projets ou propositions de loi en cours d'examen. Au final, des dizaines voire des centaines de textes très techniques s'inscrivent dans un calendrier flou ayant pour conséquence de gommer la dimension politique.

Seule une proposition de loi déposée par le groupe socialiste pour exclure l'ensemble des services sociaux du champ de la directive, y compris la formation professionnelle, le secteur de la petite enfance et celui de l'aide à domicile, a connu une certaine publicité. L'UNSA déplore son rejet par la majorité à l'Assemblée nationale le 26 janvier. ■